

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1702

10 juillet 2015

SOMMAIRE

Avanti S.à r.l.	81695	Fondation "Patrimoine du Château et du Do-	81685
CL Intermediate Holdings S.à r.l.	81694	maine de Bornem"	81685
Di Falco S.à r.l.	81650	Forom	81694
Digital Services XLIV S.à r.l.	81678	Fratelli d'Amato International S.A.	81694
Ecogec Immobilière S.A.	81674	GFC Global Founders Capital S.à r.l.	81678
Ecogec Immobilière S.A.	81676	Green America S.à r.l.	81695
Ecogec Immobilière S.A.	81675	Greenspruce Frankfurt S.à r.l.	81695
E Ebco S.à r.l.	81655	Greenspruce Mainz S.à r.l.	81696
Elbatec Sàrl	81679	GREP Vier S.à r.l.	81696
Eltato S.à r.l.	81685	GREP Zwei S.à r.l.	81696
EQ Serv S.à r.l.	81685	Incubation Capital I	81696
Ercalux S.A.	81691	Lecta S.A.	81690
European Rail Freight Holding S.à r.l.	81689	Luxembourg Investment Company 69 S.à r.l.	81650
Europe Assurance S.à r.l.	81689	81650
Euro Ventilation S.à r.l.	81664	Luxembourg Investment Company 70 S.à r.l.	81669
Evans Property Holdings	81669	81669
Faita S.A.	81691	Luxembourg Investment Company 74 S.à r.l.	81664
Faroe Investments Derby S.à r.l.	81690	81664
Fidji Luxembourg (BC3) S.à r.l.	81690	Luxembourg Investment Company 75 S.à r.l.	81680
Fidji Luxembourg (BC3) S.à r.l.	81691	81680
Fidji Luxembourg (BC4) S.à r.l.	81691	Metty Weyrich & Fils S.à r.l.	81675
Fiduciaire Huppertz	81692	NEP Priedviza S.à r.l.	81692
Fisogest S.A.	81693	NEP Senec Gardens S. à r.l.	81693
Floralice Luxembourg S.à r.l.	81691	ORN European Debt S.à r.l.	81676
Flower Sensation	81693	Servus Group HoldCo II S.à r.l.	81687
FMR S.à r.l.	81694		

Di Falco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4973 Dippach, 109, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 43.760.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DI FALCO SARL

Référence de publication: 2015072303/10.

(150082771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Luxembourg Investment Company 69 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 196.726.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the sixth day of May.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of

"Luxembourg Investment Company 69 S.à r.l." a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1,- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of

any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and fifteen.

Subscription and payment.

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l.

prenamed: 12.500 (twelve thousand five hundred) shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro), so that the amount of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs.

The parties estimate the value of formation expenses at approximately 1,500.- euro.

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.336.

2) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le six mai.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, salariée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de

«Luxembourg Investment Company 69 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quinze.

Souscription et libération.

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de 1.500,- euros.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 mai 2015. Relation: EAC/2015/10329. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch/Alzette, le 15 mai 2015.

Référence de publication: 2015072546/260.

(150082854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

E Ebco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 62.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.440.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of March;

Before us, Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

- SPUR PCC, a private protected cell company incorporated under the law of Jersey, acting on behalf of Spur Beta PC, Companies Registry of Jersey under No 109683, having its business address at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands;
- SPUR PCC, a private protected cell company incorporated under the law of Jersey, acting on behalf of Spur Delta PC, Companies Registry of Jersey under No 109683, having its business address at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands;
- SPUR PCC, a private protected cell company incorporated under the law of Jersey, acting on behalf of Spur Epsilon PC, Companies Registry of Jersey under No 109683, having its business address at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands;
- SPUR PCC, a private protected cell company incorporated under the law of Jersey, acting on behalf of Spur Zeta PC, Companies Registry of Jersey under No 109683, having its business address at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands;
- Agate LP, a limited partnership, incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands, duly represented by Agate GP Limited, its general partner;
- Mr. John Van Wyk, residing at Bluemoon, The Asters, Devenish Road, Sunningdale, SL5 9GJ, United Kingdom;
- Mr. Peter Schmid, residing at 9 Sudbrook Gardens, Petersham, TW10 7DD, United Kingdom;
- Mr. Knut Torbjorn Caesar, residing at Riverdale, 23 Burstead Close, Cobham, Surrey, KT11 2NL, United Kingdom;
- Mr. Christopher James Mckenzie Coles, residing at Chalcot Coach House, Short Street, Chapmanslade, Westbury, Wilts, BA13 4AA, United Kingdom;
- Mr. Neil Brown, residing at 28 Edbrooke Road, London, W9 2DG, United Kingdom;
- Mr. James Murray Grant, residing at Ardarach House, Forge Hill, Pluckley, Kent, TN27 0SJ, United Kingdom;
- Mr. Alistair Angus Mackintosh, residing at Dippenhall House, Dippenhall, Farnham, Surrey, GU10 5EB, United Kingdom;
- Mr. David Ross Standen Morley, residing at 19 Onslow Road, Richmond, Surrey, TW10 6QH, United Kingdom;
- Mr. Paul William Owers, residing at The Bramblings, The Green, Horsted Keynes, West Sussex, RH17 7AW, United Kingdom;
- Mr. Mark William Lane Richards, residing at 133 Turney Road, Dulwich Village, London, SE21 7JB, United Kingdom;
- Mr. Michael Andrew Simon Till, residing at 2695 Avenida Libertador, 12th floor, Buenos Aires, 1425, Argentina;
- Mr. Richard Henry Phillips, residing at 40 Greenhill, Blackwell, Bromsgrove, B60 1BL, United Kingdom;
- Mr. Stuart David Michael Grylls, residing at 3A Cambridge Park, Twickenham, TW1 2PF, United Kingdom;
- Mrs. Natalie Catherine Kolbe, residing at 9 Gayre Drive, Sandown 2031, Johannesburg, South Africa;

- Benview Limited, a BVI business company, incorporated under the laws of British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under No 1388208, having its registered office at Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

- Mrs. Adiba Ighodaro, residing at 16 Lindsay Square, London, SW1V 3SB, United Kingdom;

- Intropica Limited, a company incorporated in England and Wales, registered with the registration number No 07845691, having its registered office at 2 More London Riverside, London, SE1 2JT, United Kingdom.

- Mrs. Amanda Jean-Baptiste, residing at Flat 5, 59 Onslow Gardens, London, SW7 3QF, United Kingdom;

- Mr. Louis Deppe, residing at 754 St Cloud Street, Kyalami Estates, 1684, South Africa;

- Mrs. Lucy Heintz, residing at Pond House Farm, Hamsterley, County Durham, DL13 3QF, United Kingdom.

here represented by Regis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of proxies given under private seal,

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of E Ebco S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg whose registered office is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under the number B 178440 (the "Company") and, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 20 June 2013, whose articles of incorporation have been published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on August 24, 2013, and amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on December 12, 2013 published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 588 dated March 5, 2014 (page 28219) (the "Articles").

The Extraordinary General Meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to the shareholders by registered mail on Friday March 13, 2015;

As it appears from the proxies annexed to the present deed:

- 100,000 A1 shares,
- 100,000 A2 shares,
- 100,000 A3 shares,
- 100,000 A4 shares,
- 1,100,000 B1 shares,
- 1,100,000 B2 shares,
- 1,100,000 B3 shares,
- 1,100,000 B4 shares and
- 200,000 C shares,

are duly represented at the present meeting out of the:

- 100,000 A1 shares,
- 100,000 A2 shares,
- 100,000 A3 shares,
- 100,000 A4 shares,
- 1,150,000 B1 shares,
- 1,150,000 B2 shares,
- 1,150,000 B3 shares,
- 1,150,000 B4 shares and
- 200,000 C shares,

The meeting is consequently regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

The Shareholders and the New Shareholders as defined in the First Resolution (as the case may be), acting in their capacity of shareholders of the Company, hereby pass the following written resolutions in accordance with the following agenda:

Agenda

1. Increase the share capital of the Company by an amount of ten thousand US Dollars (USD 10,000.-) so as to raise it from its present amount of fifty-two thousand US Dollars (USD 52,000.-) to sixty two thousand US Dollars (USD 62,000.-) by the issue of:

- 200,000 class B1 shares;
- 200,000 class B2 shares;
- 200,000 class B3 shares;
- 200,000 class B4 shares;

- 50,000 class A1 shares;
- 50,000 class A2 shares;
- 50,000 class A3 shares;
- 50,000 class A4 shares;

with a par value of one US cent (USD 0.01) each and having the rights and obligations set out in the articles of the Company as amended by the following resolutions (the "New Shares") and entirely paid up by way of contribution in cash made by the new shareholders and the existing shareholders increasing their shares;

2. Subscription of the New Shares by:

- Ms Lucy Heintz, residing at Pond House Farm, Hamsterley, County Durham, DL13 3QF, United Kingdom, and payment by contribution in cash, for an aggregate amount of 2,000.- US Dollars allocated to the share capital of the Company as follows: 50,000 class B1 shares, 50,000 class B2 shares, 50,000 class B3 shares and 50,000 class B4 shares;

- Ms Amanda Jean-Baptiste, residing at Flat 5, 59 Onslow Gardens, London, SW7 3QF, United Kingdom, and payment by contribution in cash, for an aggregate amount of 2,000.- US Dollars allocated to the share capital of the Company as follows: 50,000 class B1 shares, 50,000 class B2 shares, 50,000 class B3 shares and 50,000 class B4 shares;

- Mr. Louis Deppe, residing at 754 St Cloud Street, Kyalami Estates, 1684, South Africa, and payment by contribution in cash, for an aggregate amount of 2,000.- US Dollars allocated to the share capital of the Company as follows: 50,000 class A1 shares, 50,000 class A2 shares, 50,000 class A3 shares and 50,000 class A4 shares;

- Agate LP, a limited partnership, incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands, duly represented by Agate GP, acting in his capacity of general partner, and payment by contribution in cash, for an aggregate amount of 2,000.- US Dollars allocated to the share capital of the Company as follows: 50,000 class B1 shares, 50,000 class B2 shares, 50,000 class B3 shares and 50,000 class B4 shares.; and a share premium of 2,000.- US Dollars.

- Spur PCC, a private protected cell company, incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands, registered with the Companies Registry of Jersey under number 109683, acting on behalf of Spur Zeta PC and payment by contribution in cash, for an aggregate amount of 2,000.- US Dollars allocated to the share capital of the Company as follows: 50,000 class B1 shares, 50,000 class B2 shares, 50,000 class B3 shares and 50,000 class B4 shares;

3. Amendment of article 5 of the Articles;

4. Miscellaneous.

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of ten thousand US Dollars (USD 10,000.-) so as to raise it from its present amount of fifty-two thousand US Dollars (USD 52,000.-) to sixty two thousand US Dollars (USD 62,000.-) by the issue of:

- 200,000 class B1 shares;
- 200,000 class B2 shares;
- 200,000 class B3 shares;
- 200,000 class B4 shares;
- 50,000 class A1 shares;
- 50,000 class A2 shares;
- 50,000 class A3 shares;
- 50,000 class A4 shares;

with a par value of one US cent (USD 0.01) each and having the rights and obligations set out in the Articles as amended by the following resolutions (the "New Shares") and entirely paid up for ten thousand US Dollars (USD 10,000.-) by way of contribution in cash made by the New shareholders.

Subscription and Payment

- Lucy Heintz, residing at Pond House Farm, Hamsterley, County Durham, DL13 3QF, United Kingdom, here represented by Régis Galiotto by virtue of a proxy given under private seal annexed to the present deed, declares to subscribe for 50,000 class B1 shares, 50,000 class B2 shares, 50,000 class B3 shares and 50,000 class B4 shares, fully paid up by a contribution in cash, for an aggregate amount of 2,000.- US Dollars allocated to the share capital of the Company;

Proof of the contribution has been given to the notary through a blocking certificate which shows that the New Shareholder of the Company has made a cash payment at a total amount of at least two thousand US Dollars (USD 2,000.-) which is equal to the value of the New Shares.

- Ms Amanda Jean-Baptiste, residing at Flat 5, 59 Onslow Gardens, London, SW7 3QF, United Kingdom, here represented by Régis Galiotto by virtue of a proxy given under private seal annexed to the present deed, declares to subscribe for 50,000 class B1 shares, 50,000 class B2 shares, 50,000 class B3 shares and 50,000 class B4 shares, fully paid up by a contribution in cash, for an aggregate amount of 2,000.- US Dollars allocated to the share capital of the Company;

Proof of the contribution has been given to the notary through a blocking certificate which shows that the New Shareholder of the Company has made a cash payment at a total amount of at least two thousand US Dollars (USD 2,000.-) which is equal to the value of the New Shares.

- Mr. Louis Deppe, residing at 754 St Cloud Street, Kyalami Estates, 1684, South Africa, here represented by Régis Galiotto by virtue of a proxy given under private seal annexed to the present deed, declares to subscribe for 50,000 class A1 shares, 50,000 class A2 shares, 50,000 class A3 shares and 50,000 class A4 shares, fully paid up by a contribution in cash, for an aggregate amount of 2,000.- US Dollars allocated to the share capital of the Company;

Proof of the contribution has been given to the notary through a blocking certificate which shows that the New Shareholder of the Company has made a cash payment at a total amount of at least two thousand US Dollars (USD 2,000.-) which is equal to the value of the New Shares.

- Agate LP, a limited partnership, incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands, duly represented by Agate GP, acting in his capacity of general partner, here represented by Régis Galiotto by virtue of a proxy given under private seal annexed to the present deed, declares to subscribe for 50,000 class B1 shares, 50,000 class B2 shares, 50,000 class B3 shares and 50,000 class B4 shares, fully paid up by a contribution in cash, for an aggregate amount of 2,000.- US Dollars allocated to the share capital of the Company and a share premium of 2,000.- US Dollars allocated to the share premium account of the Company.

Proof of the contribution has been given to the notary through a blocking certificate which shows that the New Shareholder of the Company has made a cash payment at a total amount of at least four thousand US Dollars (USD 4,000.-) which is equal to the value of the New Shares plus the share premium.

- Spur PCC, a private protected cell company, incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands, registered with the Companies Registry of Jersey under number 109683, acting on behalf of Spur Zeta PC, here represented by Régis Galiotto by virtue of a proxy given under private seal annexed to the present deed, declares to subscribe for 50,000 class B1 shares, 50,000 class B2 shares, 50,000 class B3 shares and 50,000 class B4 shares, fully paid up by a contribution in cash, for an aggregate amount of 2,000.- US Dollars allocated to the share capital of the Company;

Proof of the contribution has been given to the notary through a blocking certificate which shows that the New Shareholder of the Company has made a cash payment at a total amount of at least two thousand US Dollars (USD 2,000.-) which is equal to the value of the New Shares.

The persons subscribing for the New Shares as described in this resolution are referred to in this document as the "New Shareholders".

Second resolution

The Shareholders and the New Shareholders resolve to amend the first paragraph of the article 5 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

Art. 5. Share Capital.

“5.1. The issued capital of the Company is USD 62,000 divided into:

- 150,000 class A1 shares (the “A1 Shares”),
- 150,000 class A2 shares (the “A2 Shares”),
- 150,000 class A3 shares (the “A3 Shares”),
- 150,000 class A4 shares (the “A4 Shares”),
- 1,350,000 class B1 shares (the “B1 Shares”),
- 1,350,000 class B2 shares (the “B2 Shares”),
- 1,350,000 class B3 shares (the “B3 Shares”),
- 1,350,000 class B4 shares (the “B4 Shares”), and
- 200,000 class C shares (the “C Shares”),

each having a par value of USD 0.01 and the rights and obligations set out in these Articles.

5.2. In the event of a Non-Liquidation Distribution in respect of Shares of a Numerical Class

5.2.1. The Distribution will be made on both A Shares and B Shares of that Numerical Class,

5.2.2. The Distribution in respect of the A Shares of that Numerical Class will be made by means of a Dividend,

5.2.3. The Distribution in respect of the B Shares of that Numerical Class will be made by means of a Share Redemption (unless otherwise agreed by a resolution of the Board of Managers and a resolution passed by a general meeting of Shareholders),

5.2.4. For the purposes of calculating the respective entitlements of the A Shares and B Shares of that Numerical Class to the Distribution, each B Share shall represent the Relevant Proportion of each A Share where the Relevant Proportion shall:

- (a) equal 1, before any Redemptions are made in respect of the B Shares of that Numerical Class,

(b) following a Redemption in respect of the B Shares of that Numerical Class, be a proportion the numerator of which is 1,350,000 less the number of B Shares of that Numerical Class which have been converted to Class C shares (if any) and the denominator of which is the total number of B Shares of that Numerical Class following (i) that (and any previous) Redemptions and (ii) any conversions of B Shares of that Numerical Class to Class C Shares.

5.3. In the event of a Liquidation Payment in respect of Shares of a Numerical Class

5.3.1. The Distribution will be made on both A Shares and B Shares of that Numerical Class,

5.3.2. For the purposes of calculating the respective entitlements of the A Shares and B Shares of that Numerical Class to the Distribution, each B Share shall represent the Relevant Proportion of each A Share where the Relevant Proportion shall

(a) equal 1, before any Share Redemptions are made in respect of the B Shares of that Numerical Class,

(b) following a Share Redemption in respect of the B Shares of that Numerical Class, be a proportion the numerator of which is 1,350,000 and the denominator of which is the total number of B Shares of that Numerical Class following that (and any previous) Share Redemptions.

5.4. The total amount of a Non-Liquidation Distribution and, in the case of a Share Redemption, the number of Shares to be the subject of the Share Redemption, shall be determined by resolution of the Board of Managers and shall be subject to the approval by a general meeting of Shareholders and to the provisions of the Shareholders Agreement and shall, in any event, not exceed the amount permitted by Luxembourg Law In the event of fractions in any figures to be determined for the purposes of these Articles, the Board of Managers may increase or decrease the relevant figure to a complete number as the Board of Managers thinks fit For the avoidance of doubt, a Non-Liquidation Distribution may be in respect of some only of the Numerical Classes of Shares and not in respect of others and the amounts payable on the different Numerical Classes of Shares may vary.

5.5. On a Liquidation Payment, the holders of the Class C Shares (if any are in issue at the time) shall be entitled to a priority return over the holders of the other Classes of Shares equal to the par value of each Class C Share plus an amount equal to 10% of the par value of each Class C Share, once the holders of the Class A Shares and the Class B Shares have received as a Liquidation Payment amounts equal to the par value of their Class A Shares and Class B Shares The Class C Shares shall not carry any entitlement to participate in Non-Liquidation Distributions.

5.6. The apportionment of Liquidation Payments as between the various Numerical Classes of Shares will be made in accordance with a Shareholders Agreement.

5.7. In addition to the share capital, the Company may have free share premium or other reserve accounts, into which any premium paid on any Share or class of Shares or reserve allocated to any Share or class of Shares is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to, it being understood that any amount of share premium paid in relation to the issue of any Share or class of Shares or any amount of reserve allocated to any Share or class of Shares, shall be reserved and repaid to the holder of such Share or class of Shares, in case of a decision to repay or otherwise proceed with the reimbursement of such share premium or reserve.

5.8. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking

5.9. The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois mars;

Par-devant Nous, le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

- Spur PCC, une private protected cell company établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Companies Registry of Jersey sous le numéro 109683, agissant au nom de Spur Beta PC;

- Spur PCC, une private protected cell company établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Companies Registry of Jersey sous le numéro 109683, agissant au nom de Spur Delta PC;

- Spur PCC une private protected cell company établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Companies Registry of Jersey sous le numéro 109683, agissant au nom de Spur Epsilon PC;

- Spur PCC, une private protected cell company établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Companies Registry of Jersey sous le numéro 109683, agissant au nom de Spur Zeta PC;

- Agate LP, un limited partnership établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, Iles Anglo-Normandes, dûment représenté par Agate GP Limited, son general partner;

- Mr. John Van Wyk, demeurant à Bluemoon, The Asters, Devenish Road, Sunningdale, SL5 9GJ, Royaume Uni;

- Mr. Peter Schmid, demeurant au 9 Sudbrook Gardens, Petersham, TW10 7DD, United Kingdom;

- M. Knut Torbjorn Caesar, demeurant à Riverdale, 23 Burstead Close, Cobham, Surrey, KT11 2NL, Royaume-Uni;

- M. Christophe James Mckenzie Coles, demeurant au Chalcot Coach House, Short Street, Chapmanslade, Westbury, Wilts, BA13 4AA, Royaume-Uni;

- Mr. Neil Brown, demeurant au 28 Edbrooke Road, Londres, W9 2DG, Royaume-Uni;

- M. James Murray Grant, demeurant à Ardarach House, Forge Hill, Pluckley, Kent, TN27 0SJ, Royaume-Uni;

- M. Alistair Angus Mackintosh, demeurant à Dippenhall House, Dippenhall, Farnham, Surrey, GU10 5EB, Royaume-Uni;

- M. David Ross Standen Morley, demeurant au 19 Onslow Road, Richmond, Surrey, TW10 6QH, Royaume-Uni;

- M. Paul William Owers, demeurant à The Bramblings, The Green, Horsted Keynes, West Sussex, RH17 7AW, Royaume-Uni;

- M. Mark William Lane Richards, demeurant au 133 Turney Road, Dulwich Village, Londres, SE21 7JB, Royaume-Uni;

- M. Michael Andrew Simon Till, demeurant au 2695 Avenida Libertador, 12th floor, Buenos Aires, 1425, Argentine;

- M. Richard Henry Phillips, demeurant à 40 Greenhill, Blackwell, Bromsgrove, B60 1BL, Royaume-Uni;

- M. Stuart David Michael Grylls, demeurant au 3A Cambridge Park, Twickenham, TW1 2PF, Royaume-Uni;

- Mme Natalie Catherine Kolbe, demeurant à 9 Gayre Drive, Sandown 2031, Johannesburg, Afrique du Sud;

- Benview Limited, une BVI business company constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 1388208, et ayant son siège social au Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques;

- Mme. Adiba Ighodaro, demeurant au 16 Lindsay Square, Londres, SW1V 3SB, Royaume-Uni; et

- Intropica Limited, établie selon les lois de l'Angleterre et des Pays de Galles, enregistrée sous le numéro 07845691, ayant son siège social au 2 More London Riverside, Londres, SE1 2JT, Royaume-Uni.

- Mrs. Amanda Jean-Baptiste, demeurant à l'appartement 5, 59 Onslow Gardens, London, SW7 3QF, Royaume-Uni;

- Mr. Louis Deppe, demeurant au 754 St Cloud Street, Kyalami Estates, 1684, Afrique du Sud;

- Mrs. Lucy Heintz, demeurant à Pond House Farm, Hamsterley, County Durham, DL13 3QF, Royaume-Uni.

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu des procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations signées ne varient par le mandataire des comparants et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesquels comparants sont les associés (les "Associés") de E Ebco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178440 (la "Société") et, constituée suivant l'acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 juin 2013, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 août 2013, et modifiés pour la dernière fois suivant l'acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 décembre 2013, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 mars 2014, sous le numéro 588 (page 28219) (les "Statuts").

L'assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et envoyés aux actionnaires par courrier recommandé le vendredi 13 Mars 2015;

Il ressort des procurations annexées au présent acte que:

- 100,000 parts sociales de classe A1,

- 100,000 parts sociales de classe A2,

- 100,000 parts sociales de classe A3,

- 100,000 parts sociales de classe A4,

- 1,100,000 parts sociales de classe B1,

- 1,100,000 parts sociales de classe B2,

- 1,100,000 parts sociales de classe B3,

- 1,100,000 parts sociales de classe B4 and

- 200,000 parts sociales de classe C,

Sont dûment représentées à l'assemblée sur les:

- 100,000 parts sociales de classe A1,
- 100,000 parts sociales de classe A2,
- 100,000 parts sociales de classe A3,
- 100,000 parts sociales de classe A4,
- 1,150,000 parts sociales de classe B1,
- 1,150,000 parts sociales de classe B2,
- 1,150,000 parts sociales de classe B3,
- 1,150,000 parts sociales de classe B4 and
- 200,000 parts sociales de classe C,

Par conséquent, l'assemblée est valablement constituée et peut donc délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Les Associés et le Nouvel Associé tels que définis dans la première Résolution (selon le cas), agissant en leur capacité d'associés de la Société, adoptent par la présente les résolutions écrites suivantes, conformément à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix mille Dollars US (10,000.- USD) afin de porter son montant actuel de cinquante-deux mille Dollars US (52,000.- USD) à soixante-deux mille Dollars US (62,000.- USD) par l'émission de:

- 200,000 Parts Sociales de Catégorie B1;
- 200,000 Parts Sociales de Catégorie B2;
- 200,000 Parts Sociales de Catégorie B3;
- 200,000 Parts Sociales de Catégorie B4;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie A1;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie A2;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie A3;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie A4;

d'une valeur nominale d'un cent US (0.01 USD) chacune et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts tels que modifiés par les résolutions ci-dessous (les "Nouvelles Parts Sociales") et entièrement libérées pour dix mille Dollars US (10,000.- USD) au moyen d'un apport en numéraire fait par les Nouveaux Associés;

2. Souscription des Nouvelles Parts Sociales par:

- Mrs Lucy Heintz, demeurant a Pond House Farm, Hamsterley, County Durham, DL13 3QF, Royaume-Uni et libération au moyen d'un apport en numéraire, pour un montant total de 2,000.- Dollars US alloué au capital social de la Société;

- Mr Louis Deppe, demeurant a 754 St Cloud Street, Kyalami Estates, 1684, Afrique du Sud et libération au moyen d'un apport en numéraire, pour un montant total de 2,000.- Dollars US alloué au capital social de la Société;

- Mrs Amanda Jean-Baptiste, demeurant à l'appartement 5, 59 Onslow Gardens, London, SW7 3QF, Royaume-Uni et libération au moyen d'un apport en numéraire, pour un montant total de 2,000.- Dollars US alloué au capital social de la Société;

- Spur PCC, une private protected cell company établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Companies Registry of Jersey sous le numéro 109683, agissant au nom de Spur Zeta PC et libération au moyen d'un apport en numéraire, pour un montant total de 2,000.- Dollars US alloué au capital social de la Société;

- Agate LP, un limited partnership établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, Iles Anglo-Normandes, dûment représenté par Agate GP Limited, son general partner et libération au moyen d'un apport en numéraire, pour un montant total de 4,000.- Dollars US alloué au capital social de la Société pour 2,000.- US Dollars au compte de prime d'émission pour 2,000.- US Dollars.

3. Modification de l'article 5 des Statuts;

4. Divers.

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille Dollars US (10,000.- USD) afin de porter son montant actuel de cinquante-deux mille Dollars US (52,000.- USD) à soixante-deux mille Dollars US (62,000.- USD) par l'émission de:

- 200,000 Parts Sociales de Catégorie B1;
- 200,000 Parts Sociales de Catégorie B2;
- 200,000 Parts Sociales de Catégorie B3;
- 200,000 Parts Sociales de Catégorie B4;

- 50,000 Parts Sociales de Catégorie A1;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie A2;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie A3;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie A4;

d'une valeur nominale d'un cent US (0.01 USD) chacune et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts tels que modifiés par les résolutions ci-dessous (les "Nouvelles Parts Sociales") et entièrement libérées pour dix mille Dollars US (10,000.- USD) au moyen d'un apport en numéraire fait par le Nouvel Associé;

Souscription et Libération

Mrs Lucy Heintz, demeurant a Pond House Farm, Hamsterley, County Durham, DL13 3QF, Royaume-Uni, ici représenté par Régis Galiotto en vertu d'une procuration donnée sous seing privé annexée au présent acte, déclare souscrire à 50,000 Parts Sociales de Catégorie B1, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B2, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B3 et 50,000 Parts Sociales de Catégorie B4, entièrement libérées par un apport en numéraire pour un montant total de 2,000.- Dollars US alloué au capital social de la Société;

La preuve de l'apport a été fournie au notaire par le bais d'un certificat de blocage qui montre que le Nouvel Associé de la Société a effectué un apport s'élevant à un montant total d'au moins deux mille Dollars US (2,000.- USD) qui correspond à la valeur des Nouvelles Parts Sociales.

Mr Louis Deppe, demeurant a 754 St Cloud Street, Kyalami Estates, 1684, Afrique du Sud, ici représenté par Régis Galiotto en vertu d'une procuration donnée sous seing privé annexée au présent acte, déclare souscrire à 50,000 Parts Sociales de Catégorie A1, 50,000 Parts Sociales de Catégorie A2, 50,000 Parts Sociales de Catégorie A3 et 50,000 Parts Sociales de Catégorie A4, entièrement libérées par un apport en numéraire pour un montant total de 2,000.- Dollars US alloué au capital social de la Société;

La preuve de l'apport a été fournie au notaire par le bais d'un certificat de blocage qui montre que le Nouvel Associé de la Société a effectué un apport s'élevant à un montant total d'au moins deux mille Dollars US (2,000.- USD) qui correspond à la valeur des Nouvelles Parts Sociales.

Mrs Amanda Jean-Baptiste, demeurant à l'appartement 5, 59 Onslow Gardens, London, SW7 3QF, Royaume-Uni, ici représenté par Régis Galiotto en vertu d'une procuration donnée sous seing privé annexée au présent acte, déclare souscrire à 50,000 Parts Sociales de Catégorie B1, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B2, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B3 et 50,000 Parts Sociales de Catégorie B4, entièrement libérées par un apport en numéraire pour un montant total de 2,000.- Dollars US alloué au capital social de la Société;

La preuve de l'apport a été fournie au notaire par le bais d'un certificat de blocage qui montre que le Nouvel Associé de la Société a effectué un apport s'élevant à un montant total d'au moins deux mille Dollars US (2,000.- USD) qui correspond à la valeur des Nouvelles Parts Sociales plus la prime d'émission.

Spur PCC, une private protected cell company établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Companies Registry of Jersey sous le numéro 109683, agissant au nom de Spur Zeta PC, ici représenté par Régis Galiotto en vertu d'une procuration donnée sous seing privé annexée au présent acte, déclare souscrire à 50,000 Parts Sociales de Catégorie B1, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B2, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B3 et 50,000 Parts Sociales de Catégorie B4, entièrement libérées par un apport en numéraire pour un montant total de 2,000.- Dollars US alloué au capital social de la Société;

La preuve de l'apport a été fournie au notaire par le bais d'un certificat de blocage qui montre que le Nouvel Associé de la Société a effectué un apport s'élevant à un montant total d'au moins deux mille Dollars US (2,000.- USD) qui correspond à la valeur des Nouvelles Parts Sociales.

Agate LP, un limited partnership établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, Iles Anglo-Normandes, dûment représenté par Agate GP Limited, son general partner, ici représenté par Régis Galiotto en vertu d'une procuration donnée sous seing privé annexée au présent acte, déclare souscrire à 50,000 Parts Sociales de Catégorie B1, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B2, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B3 et 50,000 Parts Sociales de Catégorie B4, entièrement libérées par un apport en numéraire pour un montant total de 4,000.- Dollars US alloué au capital social de la Société pour 2,000.- US Dollars et au compte de prime d'émission pour 2,000.- US Dollars.

La preuve de l'apport a été fournie au notaire par le bais d'un certificat de blocage qui montre que le Nouvel Associé de la Société a effectué un apport s'élevant à un montant total d'au moins deux mille Dollars US (4,000.- USD) qui correspond à la valeur des Nouvelles Parts Sociales.

Les personnes souscrivant aux Nouvelles Parts Sociales telles que définies dans cette résolution sont désignées dans le présent document comme les "Nouveaux Associés".

Deuxième résolution

Les Associés et les Nouveaux Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. Capital Social.

"5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à 62,000 Dollars US représenté par:

- 150,000 parts sociales A1 (les "Parts Sociales A 1");
- 150,000 parts sociales A2 (les "Parts Sociales A 2"),
- 150,000 parts sociales A3 (les "Parts Sociales A 3"),
- 150,000 parts sociales A4 (les "Parts Sociales A 4"),
- 1,350,000 parts sociales B1 (les "Parts Sociales B 1"),
- 1,350,000 parts sociales B2 (les "Parts Sociales B 2"),
- 1,350,000 parts sociales B3 (les "Parts Sociales B 3"),
- 1,350,000 parts sociales B4 (les "Parts Sociales B 4"), et
- 200,000 parts sociales C (les "Parts Sociales C"),

chacune ayant une valeur nominale de 0.01 Dollars US et ayant les droits et obligations tels que définis dans les présents Statuts.

5.2. En cas de Distribution Hors-Liquidation concernant les Parts Sociales d'une Catégorie Numérique:

5.2.1. La Distribution se fera à la fois sur les Parts Sociales A et les Part Sociales B de cette Catégorie Numérique;

5.2.2. La Distribution relative aux Parts Sociales A d'une telle Catégorie Numérique se fera par le biais d'un Dividende;

5.2.3. La Distribution relative aux Parts Sociales B d'une telle Catégorie Numérique se fera par le biais d'un Rachat de Parts Sociales (sauf en présence d'un accord contraire passé par une résolution du Conseil de Gérance et par une résolution de l'assemblée générale des Associés)

5.2.4. Pour les besoins du calcul des droits respectifs des Parts Sociales A et des Parts Sociales B d'une telle Catégorie Numérique à la Distribution, toute Part Sociale B représentera la Proportion Pertinente de toute Part Sociale A, où la Proportion Pertinente sera:

(a) égale à 1, avant qu'un quelconque Rachat soit effectué en rapport avec les Parts Sociales B de cette Catégorie Numérique;

(b) suite à un Rachat des Parts Sociales B de cette Catégorie Numérique, une proportion dont le numérateur est 1.350.000 moins le nombre de Parts Sociales B de cette Catégorie Numérique qui ont été converties en Parts Sociales C et dont le dénominateur correspond au nombre total de Parts Sociales B de cette Catégorie Numérique suite à (i) tout (et aux précédents) Rachats et (ii) toute conversion de Parts Sociales B de cette Catégorie Numérique en Parts Sociales C.

5.3. En cas de Paiement de Liquidation concernant les Parts Sociales d'une Catégorie Numérique:

5.3.1. La Distribution sera effectuée à la fois sur les Parts Sociales A et les Parts Sociales B de la même Catégorie Numérique;

5.3.2. Pour les besoins du calcul des droits respectifs des Parts Sociales A et des Parts Sociales B d'une telle Catégorie Numérique à la Distribution, toute Part Sociale B représentera la Proportion Pertinente de toute Part Sociale A, où la Proportion Pertinente sera:

(a) égale à 1, avant qu'un quelconque Rachat soit effectué en rapport avec les Parts Sociales B de cette Catégorie Numérique;

(b) suite à un Rachat des Parts Sociales B de cette Catégorie Numérique, une proportion dont le numérateur est 1.350.000 et dont le dénominateur correspond au nombre total de Parts Sociales B de cette Catégorie Numérique suite à ce (et aux précédents) Rachats.

5.4. Le montant total d'une Distribution Hors-Liquidation et, en cas d'un Rachat de Parts Sociales, le nombre de Parts Sociales qui sera soumis au Rachat de Parts Sociales, sera fixé par résolution du Conseil de Gérance et sera soumis à l'accord de l'assemblée générale des Associés et aux dispositions du Pacte d'Associés et ne devra, en aucun cas, dépasser le montant permis par la Loi Luxembourgeoise. Si dans les chiffres apparaissent des fractions qui seraient à déterminer pour les besoins des présents Statuts, le Conseil de Gérance pourra, à son gré, augmenter ou réduire le chiffre concerné vers un nombre entier. Pour éviter tout doute, une Distribution Hors- Liquidation peut se produire uniquement par rapport à certaines des Catégories Numériques de Parts Sociales, et non par rapport à d'autres et les montants à verser en contrepartie des différentes Catégories Numériques de Parts Sociales peuvent varier.

5.5. En cas d'un Paiement de Liquidation, les détenteurs de Parts Sociales de catégorie C (s'il y en a en circulation au moment donné), auront droit à un rendement privilégié par rapport aux détenteurs des autres Catégories de Parts Sociales égal à la valeur nominale de chaque Part Sociale de Catégorie C majorée d'un montant correspondant à 10% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Catégorie C, une fois que les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A et des Parts Sociales de Catégorie B auront reçu comme Paiement de Liquidation des montants équivalents à la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie A et de leurs Parts Sociales de Catégorie B. Les Parts Sociales de Catégorie C ne sont assorties d'aucun droit de participer à des Distributions Hors-Liquidation.

5.6. La répartition des Paiements de Liquidation entre les différentes Catégories Numériques sera effectuée conformément à un Pacte d'Associés.

5.7. En supplément du capital social, la Société pourra avoir des comptes de prime d'émission ou tous autres comptes de réserve, sur lesquels toute prime versée en rapport avec toute Action ou catégorie d'Actions ou toute réserve allouée à toute Action ou catégorie d'Actions est transférée et sur le solde desquels le(s) actionnaire(s) correspondant(s) ont des droits exclusifs, étant entendu que tout montant de prime d'émission versée en rapport avec l'émission de toute Action ou catégorie d'Actions ou tout montant de réserve alloué à toute Action ou catégorie d'Actions sera réservé et remboursé au détenteur de ladite Action ou catégorie d'Actions en cas de décision de remboursement ou autre procédé de remboursement de ladite prime d'émission ou réserve.

5.8. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

5.9. La Société peut procéder au rachat, et/ou l'annulation de ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi de 1915."

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes que, à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparantes, agissant comme indiqué ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 1^{er} avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10123. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015072309/510.

(150083118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Euro Ventilation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 89.146.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015072324/9.

(150082527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Luxembourg Investment Company 74 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.732.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the sixth day of May.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of

“Luxembourg Investment Company 74 S.à r.l.” a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1,- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and fifteen.

Subscription and payment.

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l.

prenamed: 12.500 (twelve thousand five hundred) shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro), so that the amount of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs.

The parties estimate the value of formation expenses at approximately 1,500.- euro.

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.336.

2) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le six mai.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, salariée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Luxembourg Investment Company 74 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quinze.

Souscription et libération.

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de 1.500,- euros.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 mai 2015. Relation: EAC/2015/10335. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch/Alzette, le 15 mai 2015.

Référence de publication: 2015072551/261.

(150082859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Evans Property Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 183.540.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2015.

Référence de publication: 2015072332/10.

(150082902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Luxembourg Investment Company 70 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.728.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the sixth day of May.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability (“société à responsabilité limitée”), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of “Luxembourg Investment Company 70 S.à r.l.” a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1,- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and fifteen.

Subscription and payment.

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l.

prenamed: 12.500 (twelve thousand five hundred) shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro), so that the amount of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs.

The parties estimate the value of formation expenses at approximately 1,500.- euro.

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.336.

2) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le six mai.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, salariée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La précitée procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de
«Luxembourg Investment Company 70 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le

remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quinze.

Souscription et libération.

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de 1.500,- euros.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 mai 2015. Relation: EAC/2015/10332. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch/Alzette, le 15 mai 2015.

Référence de publication: 2015072547/260.

(150082855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Ecogec Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6118 Junglinster, 100, rue de Godbrange.

R.C.S. Luxembourg B 86.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015072337/10.

(150082329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Metty Weyrich & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9416 Vianden, 6, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 102.060.

L'an deux mille quinze, le cinq mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée METTY WEYRICH ET FILS, S.à r.l., avec siège social à L-9416 Vianden, 6, rue des Jardins, constituée suivant acte reçu par le notaire Fernand Unsen en date du 19 novembre 1992, publié au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations, numéro 37 du 26 janvier 1993.

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 102.060;

L'assemblée est composée de:

1. Madame Madeleine Houyoux, femme au foyer, veuve de Monsieur Mathias Weyrich, demeurant à L-9416 Vianden, 6, rue des Jardins,

2. Monsieur François Weyrich, maître couvreur, demeurant à L-9416 Vianden, 6, rue des Jardins.

Lesquels comparants déclarent agir en tant que seuls et uniques associés de la société pré-désignée, alors que Madame Madeleine Houyoux a eu la propriété des parts sociales ayant appartenu à son défunt mari, Monsieur Mathias WEYRICH, en conformité de leur contrat de mariage contenant communauté universelle avec attribution au survivant, et requièrent le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit leur résolution, prise à l'unanimité et sur ordre du jour conforme.

Unique résolution

Suite au décès de Monsieur Mathias WEYRICH, Monsieur François WEYRICH, prénommé, est seul gérant de la prédite société pour une durée indéterminée et peut l'engager par sa seule signature, Monsieur Mathias WEYRICH n'étant pas remplacé.

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 650,- EUR.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Madeleine HOUYOUX, François WEYRICH, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 7 mai 2015. Relation: DAC/2015/7628. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 15 mai 2015.

Référence de publication: 2015072599/44.

(150082900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Ecogec Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6118 Junglinster, 100, rue de Godbrange.

R.C.S. Luxembourg B 86.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015072338/10.

(150082330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Ecogec Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6118 Junglinster, 100, rue de Godbrange.

R.C.S. Luxembourg B 86.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015072339/10.

(150082332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

ORN European Debt S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 95.135.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty second day of April.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ORN European Debt Fund, L.P., a limited partnership, duly incorporated and organized under the laws of the Bermuda, having its registered office at 11, Bamboo Gate, Harbour Road, BER - PG01 Paget, Bermuda, registered with the Bermuda register of commerce and companies under number 32345,

Here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, being signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That it is the sole shareholder of ORN European Debt S.à r.l, a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 95.135 (the "Company"), incorporated by deed of Me Gérard Lecuit, notary professionally residing in Luxembourg, on July 11, 2003, published in the Luxembourg official gazette (Memorial C) on September 11, 2003 under number 937, on page 44951 and which articles of incorporations were modified before Me Martine Schaeffer, notary professionally residing in Luxembourg, on November 28, 2007, published in the Luxembourg official gazette (Memorial C) on January 26, 2008, under number 216, on page 10361;

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint as liquidator the company Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., having its registered address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, represented by Mrs Delphine André or Mr Frank Przygodda, acting individually (the "Liquidator").

Third resolution

The sole shareholder resolves to confer to the Liquidator the broadest powers as provided for by articles 144 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "Law").

The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers, for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The sole shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The sole shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the sole shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deux avril.

Pardevant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ORN European Debt Fund, L.P., a limited partnership, constituée et régie selon les lois des Bermudes, dont le siège social est situé au 11, Bamboo Gates, Harbour Road, BER - PG01 Paget, Bermudes, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés des Bermudes sous le numéro 32345,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est le seul associé de la société ORN European Debt S.à r.l, une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 95.135 (la "Société"), suivant acte de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence professionnelle à Luxembourg, le 11 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 septembre 2003, numéro 937, page 44951, et dont les statuts ont été modifiés, suivant acte de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence professionnelle à Luxembourg, le 28 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 janvier 2008, numéro 216, page 10361;

- qu'elle a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à la date du présent acte.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur la société Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, représentée par Mme Delphine André ou M. Frank Przygodda, avec pouvoir individuel de représentation, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'associé unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'associé unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'associé unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'associé unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été fait au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/13514. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 mai 2015.

Référence de publication: 2015072664/98.

(150082488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

**GFC Global Founders Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Digital Services XLIV S.à r.l.).**

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 194.425.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of April,
before us, Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Rocket Internet SE (Formerly Rocket Internet AG), a Societate Europeae, existing under the laws of Germany, registered with the commercial register at the local court of Charlottenburg, Germany, under no. HRB 159634 B, having its registered address at Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Germany,

here represented by Mr Julien De Mayer, legal counsel, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Berlin, on 17th April 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of Digital Services XLIV S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 194425 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 23 January 2015, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 761 dated 19 March 2015.

The articles of incorporation have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party representing the entire share capital and having waived any notice requirement, the sole shareholder may validly take resolutions on the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the name of the Company from “Digital Services XLIV S.à r.l.” to “GFC Global Founders Capital S.à r.l.” and subsequent amendment of article 1 of the article of association of the Company which shall read as follows:

“ **Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name GFC Global Founders Capital S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.”

Having duly considered the item on the agenda, the sole shareholder takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolution:

First resolution

The sole shareholder resolves to modify the name of the Company from “Digital Services XLIV S.à r.l.” to “GFC Global Founders Capital S.à r.l.” and to subsequently amend article one (1) of the articles of association as set forth in the agenda.

There being no further business, the sole shareholder resolution is closed.

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am dreiundzwanzigsten April,

Vor uns, dem unterzeichnenden Notar, Maître Cosita Delvaux, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

Rocket Internet SE (Vormals: Rocket Internet AG), (die „Gesellschaft“), eine Europäische Aktiengesellschaft, gegründet und bestehend unter dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Sitz in der Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Deutschland, eingetragen im Handelsregister Berlin Charlottenburg unter der HRB Nummer 159634 B,

hier vertreten durch Herrn Julien De Mayer, legal counsel, geschäftsansässig in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt in Berlin, am 17. April 2015.

Besagte Vollmacht, welche von der Bevollmächtigten der erschienenen Partei und dem Notar ne varietur paraphiert wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit derselben bei den Registrierungsbehörden hinterlegt zu werden.

Die erschienene Partei ist alleiniger Gesellschafter der Digital Services XLIV S.à r.l.,(die „Gesellschaft“), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 194425, gegründet am 23. Januar 2015 gemäß einer Urkunde des unterzeichnenden Notars, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 761 am 19 März 2015. Die Gesellschaftssatzung wurde seither nicht geändert.

Da die erschienene Partei das gesamte Gesellschaftskapital vertritt und auf jegliche Ladungsformalitäten verzichtet hat, ist die Gesellschafterversammlung ordnungsgemäß zusammengekommen und kann wirksam über die folgende Tagesordnung beschließen:

Tagesordnung

1. Änderung des Namens der Gesellschaft von „Digital Services XLIV S.à r.l.“ in „GFC Global Founders Capital S.à r.l.“ und anschließender Änderung des Artikels eins (1) der Satzung der Gesellschaft, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„ **Art. 1. Name - Rechtsform.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen GFC Global Founders Capital S.à r.l (die „Gesellschaft“), welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das „Gesetz von 1915“) und dieser Satzung unterliegt.“;

Nach ordnungsgemäßer Beratung über jeden Tagesordnungspunkt fasst der alleinige Gesellschafter die folgenden Beschlüsse und ersucht den unterzeichnenden Notar, diesen zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Namen der Gesellschaft von „Digital Services XLIV S.à r.l.“ in „GFC Global Founders Capital S.à r.l.“ und anschließend Artikel eins (1) der Satzung der Gesellschaft zu ändern.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

Kosten und Auslagen

Die der Gesellschaft entstandenen Kosten, Gebühren, Honorare oder Auslagen jeglicher Art werden auf ein Tausend drei Hundert Euro (EUR 1.300,-) geschätzt.

Hierüber wurde diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache beherrscht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Verlangen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Fassung maßgebend.

Die vorstehende Urkunde ist der Bevollmächtigten der erschienenen Partei, welche dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt ist, verlesen und von dieser Bevollmächtigten gemeinsam mit dem Notar unterzeichnet worden.

Gezeichnet: J. DE MAYER, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/13305. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. BENNING.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015073081/98.

(150083170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Elbatec Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3383 Noertzange, 44, Cité Beaulieu.

R.C.S. Luxembourg B 150.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015072345/9.

(150082551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Luxembourg Investment Company 75 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.733.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the sixth day of May.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability (“société à responsabilité limitée”), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of

“Luxembourg Investment Company 75 S.à r.l.” a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1,- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and fifteen.

Subscription and payment.

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l.

prenamed: 12.500 (twelve thousand five hundred) shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro), so that the amount of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs.

The parties estimate the value of formation expenses at approximately 1,500.- euro.

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.336.

2) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le six mai.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, salariée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de

«Luxembourg Investment Company 75 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quinze.

Souscription et libération.

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de 1.500,- euros.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 mai 2015. Relation: EAC/2015/10336. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch/Alzette, le 15 mai 2015.

Référence de publication: 2015072552/261.

(150082862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Eltato S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.
R.C.S. Luxembourg B 159.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015072347/9.
(150082255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

EQ Serv S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 48, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 79.831.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015072351/9.
(150083085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Fondation PCDB, Fondation "Patrimoine du Château et du Domaine de Bornem", Fondation.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg G 226.

L'an deux mille quinze, le quatre mars.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Le Comte Jean dit John de Marnix de Sainte Aldegonde, dont le domicile est sis Rue de Crayer, n°10/b20 à 1000 Bruxelles (Belgique), de nationalité belge,

Ci-après nommé "le Fondateur",

Fondateur de la Fondation PATRIMOINE DU CHATEAU ET DU DOMAINE DE BORNEM, en abrégé Fondation PCDB, ci-après dénommée «la Fondation»

ayant son siège social au 38, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Fondation constituée suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, alors notaire de résidence à Redange-sur-Attert, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n°1670, page 80145 du 12 juillet 2013, statuts approuvés par arrêté Grand-Ducal en date du 17 mai 2013. Les statuts de la Fondation n'ont jamais été modifiés jusqu'à ce jour.

Lequel comparant, a requis le notaire soussigné de constater authentiquement en présence de deux administrateurs Monsieur Paul DE LANNOY et Monsieur Albert DE BUSSCHERE la modification statutaire de la Fondation, le tout dans le respect des statuts de la Fondation et de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle que modifiée (ci-après la «Loi»)

Le comparant expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- L'article 31 de la loi du 21 avril 1928 tels que modifié par la loi du 19 décembre 2008 stipule que:

« **Art. 31.** Si le fondateur n'a pas déterminé les conditions d'après lesquelles les statuts peuvent être modifiés, ils ne pourront l'être que par accord entre le Ministre de la Justice et la majorité des administrateurs en fonction.»

- L'article 17 des statuts stipule que

« **Art. 17. Modification des statuts.** Conformément à l'article 31 de la Loi, le fondateur a déterminé, dans le présent article des statuts, les conditions d'après lesquelles les statuts peuvent être modifiés. Les modifications statutaires devront néanmoins être soumises pour avis au ministère de la Justice afin d'être agréés par arrêté Grand-Ducal.

- Du vivant du fondateur, conformément à la Loi, les propositions de modifications de statuts pourront être décidées par le seul fondateur (le Comte Jean dit John de Marnix de Sainte Aldegonde).

- Après le décès ou l'incapacité du fondateur, les propositions de modifications de statuts pourront être faites par une décision du conseil d'administration, prise à la majorité qualifiée des voix, après notification de la modification proposée faite aux administrateurs par lettre recommandée à la poste, au moins quinze jours calendrier avant la tenue du conseil d'administration concerné. S'agissant de majorités spéciales, les hypothèses de parité de voix seront inexistantes et aucune prépondérance ne sera accordée à la voix du Président de la réunion (tel que prévu ci-dessus à l'article 10b, al.4). Les majorités qualifiées seront les suivantes, selon le nombre d'administrateurs:

* Si les administrateurs sont au nombre de trois, les statuts pourront être modifiés par une décision du conseil d'administration avec 2/3 des voix des membres présents.

* Si les administrateurs sont au nombre de cinq ou sept, les statuts pourront être modifiés par une décision du conseil d'administration avec respectivement 3/5 ou 5/7 des voix des membres présents.

Si le quorum n'était pas atteint un deuxième conseil d'administration sera convoqué après 15 jours.

Les modifications de statuts devront nécessairement être actées en la forme authentique.

Conformément à l'article 32 de la Loi, les modifications des statuts feront l'objet d'une publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, à la diligence des administrateurs.»

- Qu'il en résulte en conséquence, que pour une modification des statuts de la Fondation, le Fondateur prénommé et comparant aux présentes, est actuellement seul habilité à procéder à des propositions de modifications des statuts.

- Que ces modifications devront nécessairement être actées en la forme authentique et que ces modifications devront au préalable être soumises pour avis au Ministère de la Justice aux fins d'agrément par arrêté Grand-Ducal.

- Que l'accord du Ministère de la Justice par rapport au projet de modification des statuts et de la coordination des statuts en résultant, a été obtenu en date du 20 février 2015, et reste annexé en copie.

- Que le Fondateur prénommé et comparant aux présentes, décide de l'approbation des modifications statutaires et de la coordination des statuts en résultant.

I) L'ordre du jour est conçu comme suit:

Ordre du jour

a) Modification de l'article 7 des statuts en vue de porter à trois ans la durée de nomination des administrateurs et confirmation de leur mandat.

b) Coordination subséquente des statuts.

c) Mandats à conférer au Conseil d'Administration de la Fondation afin de procéder aux démarches de dépôt au Registre de Commerce et de Publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du présent acte.

d) Divers.

L'ordre du jour ayant été approuvé par le Fondateur prénommé et comparant aux présentes, déclarant avoir bien pris connaissance de l'ordre du jour en question, décide de procéder aux modifications statutaires, et requiert le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes.

Première résolution

Le Fondateur prénommé et comparant aux présentes confirme sa décision de modification de la durée de mandat des administrateurs de la Fondation pour la portée de deux ans à trois ans et de modifier en conséquence l'alinéa 1^{er} de l'article 7 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7. Alinéa 1^{er}.** Conformément aux articles 30-3^o et 33 de la Loi, les administrateurs sont nommés par le fondateur pour une durée de trois ans, leur mandat étant renouvelable.»

Deuxième résolution

Le Fondateur prénommé et comparant aux présentes confirme sa décision de coordination des statuts de la société sur base de l'agenda et des résolutions précédentes.

Il charge le Conseil d'Administration de procéder, comme stipulé au dernier alinéa de l'article 17 des statuts de la Fondation, aux démarches de dépôt au Registre de Commerce et de Publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. DE MARNIX DE SAINTE ALDEGONDE, P. DE LANNOY, A. DE BUSSCHERE, C. DELVAUX.

Approuvé par Arrêté Grand-Ducal en date du 30 avril 2015.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/6825. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Société et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015073170/90.

(150083506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Servus Group HoldCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 151.872.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth of April,

before Maître Jacques Castel, notary, residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg), momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed,

there appeared:

Servus Group HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of seventy-one thousand one hundred fifteen euro and seventy-nine cent (EUR 71,115.79), with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151588 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on 13 April 2015,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Servus Group HoldCo II S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of sixty-two thousand five hundred euro and one cent (EUR 62,500.01), with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, of 4 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 844 of 23 April 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151872 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 6 June 2013 pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1839 of 31 July 2013.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

2 To appoint the liquidator.

3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.

4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint Triton III LuxCo 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151877, as liquidator.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing its duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under its own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under its own responsibility grant for the duration as set by it to one or more proxy holders such part of its powers as it deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Grevenmacher, 33, route de Trèves, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour du mois d'avril,

par devant Maître Jacques Castel, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absent, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte,

a comparu:

Servus Group HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de soixante et onze mille cent quinze euros et soixante-dix-neuf centimes (EUR 71.115,79), avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151588 (l'«Associé»),

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée le 13 avril 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Servus Group HoldCo II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de soixante-deux mille cinq cents euros et un centime (EUR 62,500.01), avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 844 du 23 avril 2010 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 151872 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 6 juin 2013 conformément à un acte de Maître Marc Loesch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1839 du 31 juillet 2013.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.

2 Nomination d'un liquidateur.

3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

4 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer Triton III Luxco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 151877, comme liquidateur.

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, 33, route de Trèves, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 24 avril 2015. GAC/2015/3488. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015072736/138.

(150082505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Europe Assurance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4732 Pétange, 14, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 182.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015072356/9.

(150082403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

European Rail Freight Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 133.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015072358/10.

(150082050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Lecta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 72.198.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre de démission datée du 7 mai 2015, actée par le conseil d'administration de la Société par résolutions du 13 mai 2015, que Monsieur Stef Oostvogels a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 7 mai 2015.

Il résulte des mêmes résolutions du conseil d'administration que Monsieur François Pfister, né le 25 octobre 1961 à Uccle (Belgique) ayant son adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) a été coopté en tant que nouvel administrateur de la Société en remplacement de l'administrateur démissionnaire, et ce avec effet au 7 mai 2015 et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se prononcera sur son élection définitive.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

1. Mr. Santiago Ramirez Larrauri,
2. Mr. Andrea Minguzzi,
3. Mr. Francisco Javier de Jaime y Guijarro,
4. Mr. Bruce Hardy McLain,
5. Mr. Giorgio De Palma,
6. Mr. Eduardo Querol,
7. Mme Emanuela Brero,
8. Mme Stella Le Cras,
9. Mr. Pierre Denis,
10. Mr. Thomas Morana,
11. Mr. François Pfister,
12. Mr. Yann Hilpert,
13. Mme Delphine Tempé, et
14. Mme Martine Gerber.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 mai 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015073295/35.

(150083176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Faroe Investments Derby S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 195.308.

—
Rectificatif déposé le 12/5/2015 L150080632

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015072361/11.

(150082386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Fidji Luxembourg (BC3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 3.000.000,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 182.720.

—
Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2015.

Référence de publication: 2015072364/11.

(150082104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Fidji Luxembourg (BC3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.000.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 182.720.

Les comptes consolidés de la société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2015.

Référence de publication: 2015072365/11.

(150082105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Fidji Luxembourg (BC4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.000.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 182.721.

Les comptes annuels pour la période qui se termine au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015072366/11.

(150082106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Floralice Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.447.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 183.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015072370/9.

(150082752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Faita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 71.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015072376/9.

(150082756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Ercalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9749 Fischbach, 10, Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 140.778.

Aus der außerordentlichen Generalversammlung vom 5. Mai 2015 am Gesellschaftssitz gehen folgende Beschlüsse hervor:

Folgende Personen treten von Ihrem Amt zurück:

Frau Carmen Mutsch erklärt ihren Rücktritt als Verwaltungsratsmitglied. Des Weiteren tritt Frau Carmen Mutsch auch als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied zurück.

Außerdem tritt Herr Richard Mutsch von seinem Amt als Rechnungskommissar der Gesellschaft zurück.

Infolgedessen wird Herr Eric Mutsch, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, Oudler 47, einstimmig zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied ernannt. Er kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

Sein Mandat endet zur Generalversammlung, die im Jahre 2021 stattfindet.

Außerdem wird Herr Richard Mutsch, wohnhaft in L-9749 Fischbach, Giällewee 10 als neues Verwaltungsratsmitglied ernannt. Sein Mandat läuft bis zur Generalversammlung, welche im Jahr 2021 stattfinden wird.

Darüber hinaus werden die Mandate der übrigen Verwaltungsratsmitglieder, Frau Annemie Post, wohnhaft in L-9749 Fischbach und Herr Eric Mutsch, vorgeannt, bis zur Generalversammlung, die im Jahr 2021 stattfindet, verlängert.

Zusätzlich ernennt die Gesellschaft einstimmig Herrn Gerd Heinzus, mit beruflicher Adresse in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 33 zum neuen Rechnungskommissar der Gesellschaft. Sein Mandat endet zur Generalversammlung, die im Jahre 2021 stattfindet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015073132/25.

(150083452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Fiduciaire Huppertz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 79, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 179.457.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015072380/9.

(150082641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

NEP Prievidza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.767,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 141.257.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 14 mai 2015 que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Madame Svetlana Panfilova, née le 2 août 1982 à Tallin, Estonie, ayant son adresse professionnelle à Lissabonner Allee 2, 54457 Wincheringen, Allemagne.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Torsten Bjerregaard, né le 22 mars 1968 à Aarhus, Danemark, ayant son adresse professionnelle à Pavilion 96, Kensington High Street, W8 4SG Londres, Royaume-Uni,

- Monsieur Edward Williams, né le 9 juillet 1965 à Derby, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à Pavilion 96, Kensington High Street, W8 4SG Londres, Royaume-Uni,

- Madame Svetlana Panfilova, prénommée.

Gérants de catégorie B:

- Madame Laetitia Ambrosi, née le 12 mars 1975 à Lyon, France, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Madame Alexandra Petitjean, née le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37974.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 mai 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2015073362/36.

(150083610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Fisogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 44.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015072383/9.

(150082055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Flower Sensation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4027 Esch-sur-Alzette, 3, place Benelux.
R.C.S. Luxembourg B 165.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015072385/9.

(150082537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

NEP Senec Gardens S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 34.384,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 132.557.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 14 mai 2015 que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Madame Svetlana Panfilova, née le 2 août 1982 à Tallin, Estonie, ayant son adresse professionnelle à Lissabonner Allee 2, 54457 Wincheringen, Allemagne.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Madame Laetitia Ambrosi, née le 12 mars 1975 à Lyon, France, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Madame Alexandra Petitjean, née le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37974.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Torsten Bjerregaard, né le 22 mars 1968 à Aarhus, Danemark, ayant son adresse professionnelle à Pavilion 96, Kensington High Street, W8 4SG Londres, Royaume-Uni,

- Monsieur Edward Williams, né le 9 juillet 1965 à Derby, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à Pavilion 96, Kensington High Street, W8 4SG Londres, Royaume-Uni,

- Madame Svetlana Panfilova, prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 mai 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015073363/36.

(150083846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

FMR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1747 Luxembourg, 27, Op der Heed.

R.C.S. Luxembourg B 147.957.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015072386/9.

(150082108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Forum, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 28, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 110.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015072389/9.

(150082574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Fratelli d'Amato International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.247.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015072394/9.

(150081957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

CL Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.000,01.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.204.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des associés de la Société en date du 30 avril 2015 que:

- Monsieur Manuel Mouget, né le 6 janvier 1977 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet le 28 avril 2015.

- Monsieur Thomas Morana, né le 14 juin 1982 à Huy (Belgique), demeurant professionnellement au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes

Madame Emanuela Brero,

Monsieur Kamil Marc Salame,

Monsieur Christopher John Hojlo

Monsieur Stefan Oostvogels, et

Monsieur Thomas Morana

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 mai 2015.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2015073051/27.

(150083341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Green America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 195.298.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 13 mai 2015

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société les décisions suivantes (traduction libre):

- d'accepter la démission de la personne suivante:

* Olufunke Audu, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet au 5 mai 2015;

- de nommer la personne suivante avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

* Keith Greally, né le 5 février 1977 à Galway, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015072412/18.

(150082926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Greenspruce Frankfurt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 184.143.

Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses der Generalversammlung der Gesellschaft vom 8. Dezember 2014

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat am 8. Dezember 2014 beschlossen,

1. Herrn Quentin Warner-Smith als Geschäftsführer mit Wirkung zum 8. Dezember 2014 abzurufen; und

1. Frau Elisabeth Neubüser, geboren am 22. September 1983 in Rostock, Deutschland, geschäftsansässig in 43-45 Portman Square, W1H 6LY London, Vereinigtes Königreich, mit Wirkung zum 8. Dezember 2014 auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführerin zu ernennen.

Référence de publication: 2015072418/14.

(150082946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Avanti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4968 Schouweiler, 5, rue Im Dudel.

R.C.S. Luxembourg B 196.533.

Constatacion de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signées par les cédants et les cessionnaires en date du 11/05/2015 et acceptées par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société Avanti S.à.r.l. est désormais réparti comme suit:

Madame Nicole Heike BORENS, femme au foyer, née le 20/09/1969 à Trèves (D), demeurant à L-4484 Soleuvre, 18, rue des Rosiers: cinquante parts sociales	50
Madame Véronique GAUCHE, diététicienne, née à Luxembourg, le 13 décembre 1976, demeurant à L-4968 Schouweiler, 5, rue im Dudel: cinquante parts sociales	50
Total: 100 parts sociales	100

Luxembourg, le 11/05/2015.

Pour extrait conforme

Véronique GAUCHE / Nicole Heike BORENS

Les associés

Véronique GAUCHE

Le gérant

Référence de publication: 2015072955/22.

(150083688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Greenspruce Mainz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 184.085.

Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses der Generalversammlung der Gesellschaft vom 8. Dezember 2014

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat am 8. Dezember 2014 beschlossen,

1. Herrn Quentin Warner-Smith als Geschäftsführer mit Wirkung zum 8. Dezember 2014 abuberufen; und

1. Frau Elisabeth Neubüser, geboren am 22. September 1983 in Rostock, Deutschland, geschäftsansässig in 43-45 Portman Square, W1H 6LY London, Vereinigtes Königreich, mit Wirkung zum 8. Dezember 2014 auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführerin zu ernennen.

Référence de publication: 2015072421/14.

(150082945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

GREP Vier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 134.115.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015072444/10.

(150082022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

GREP Zwei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 126.967.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015072445/10.

(150082023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Incubation Capital I, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 176.187.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société susmentionnée du 4 mai 2015 a décidé de renouveler le mandat de Deloitte Audit comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2015072468/13.

(150082889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.
